

**ATTENTION : Toutes fraudes ou fausses déclarations sont passibles de poursuites.
Le formulaire doit nous être retourné dûment complété.**

- 45 € par nuit et par enfant du foyer pour les quotients familiaux compris entre 0 et 500 €
- 35 € par nuit et par enfant du foyer pour les quotients familiaux compris entre 501 et 850 €
- 50 € par nuit et par enfant bénéficiaire de l'AEEH

Seuls les frais liés au logement sont pris en charge. Le montant de l'aide est de 850 € maximum et dans la limite du coût réel.

Conditions d'attribution

- Le ou les enfants doivent être âgés de **moins de 20 ans** au 31 janvier de l'année de la demande ;
- Votre **Quotient Familial du mois de février de l'année en cours** doit être **inférieur ou égal à 850 € *** ;
- Vous devez être **allocataire** auprès de la MSA Gironde ou, si vous n'avez qu'un seul enfant, ce dernier doit être **couvert en maladie** auprès de la MSA Gironde ;
- Vous pouvez faire **plusieurs demandes sur l'année**, dans la limite de **7 nuits fractionnables** ;
- La (ou les) période(s) de séjour(s) doit (doivent) se situer **pendant les vacances scolaires** ou en dehors si week-end ou si l'aîné des enfants a moins de 3 ans ;
- Une **facture acquittée avec le cachet de l'organisme de vacances** doit être adressée **au plus tard un mois après le séjour** ;
- Pour les **locations et gîtes**, la **facture doit être établie par un professionnel, une entreprise ou une plateforme de réservation**. Aucune aide ne pourra être versée sans un justificatif conforme.
- Le lieu du séjour doit se situer **en France métropolitaine** ;
- Les locations de particulier à particulier et les séjours chez des parents ou amis ne sont pas prises en charge.

En cas de vacances fractionnées, d'autres formulaires d'aides aux vacances doivent être téléchargés / imprimés à partir du site gironde.msa.fr

** Pour vérifier votre QF, rendez-vous sur votre espace privé MSA, rubrique « Famille, Logement » / « Enfance » / « Mon Quotient Familial »*

À noter : le cumul des formules « vacances en famille » et « séjours collectifs enfants et jeunes » est possible sur l'année.



Une question ? Contactez votre MSA :

- par mail via l'adresse msa33saf.blf@msa33.msa.fr
- par téléphone au 05 56 01 83 40
- ou depuis votre espace privé sur gironde.msa.fr

Mention d'information :

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole dont dépend l'assuré, ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).



L'essentiel & plus encore